

04.04.2019 - 10:17 Uhr

GastroSuisse soutient l'urgente réforme fiscale / Consignes de vote concernant la Loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA)

Zurich (ots) -

GastroSuisse approuve la Loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS. Le projet soumis au scrutin élimine les insécurités juridiques et de planification actuelles. De plus, les ajustements sont conçus de manière socialement et économiquement compatible.

GastroSuisse dit oui à la Loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA). «Les entreprises ont besoin de sécurité juridique et de planification, il est donc essentiel que ce projet de loi soit adopté», affirme Casimir Platzer, président de GastroSuisse et hôtelier à Kandersteg. Il souligne que «la modification de la loi tient compte des réserves formulées par la population à l'encontre de la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III)».

La RFFA supprime les privilèges fiscaux ne répondant plus aux normes internationales. En même temps, le projet garantit - au moyen de nouvelles réglementations fiscales spéciales - que la révision ne surcharge pas les contribuables de manière excessive. Les votants auront à se prononcer le 19 mai.

LA RFFA protège les intérêts des PME

Le parlement a repris les exigences des entreprises et a considérablement amélioré des points essentiels du projet de loi du Conseil fédéral. Par exemple, le Conseil national et le Conseil des Etats ont renoncé à augmenter les allocations familiales. L'hôtellerie-restauration est déjà confrontée à des taux de cotisations supérieurs à la moyenne. La réforme fiscale RFFA en cours prévoit une compensation sociale par le biais de l'AVS. Etant donné que le premier pilier est financièrement en difficulté, une réforme de l'AVS est incontournable. GastroSuisse soutient la compensation sociale incorporée à la RFFA. Toutefois, il faudra en tenir compte lors de la prochaine réforme de l'AVS (AVS21). Des mesures structurelles supplémentaires sont également indispensables pour une rénovation durable de l'AVS.

GastroSuisse est la Fédération de l'hôtellerie et de la restauration en Suisse. L'organisation fondée en 1891, défend les intérêts de la branche depuis plus de 125 ans. GastroSuisse est aujourd'hui la plus grande association patronale de l'hôtellerie-restauration avec quelques 20 000 établissements membres (dont environ 2500 hôtels). Elle est structurée en 26 associations cantonales et quatre groupements sectoriels.

Contact:

GastroSuisse, Casimir Platzer, Président
Téléphone 044 377 53 53, communication@gastrosuisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100007695/100826644> abgerufen werden.